



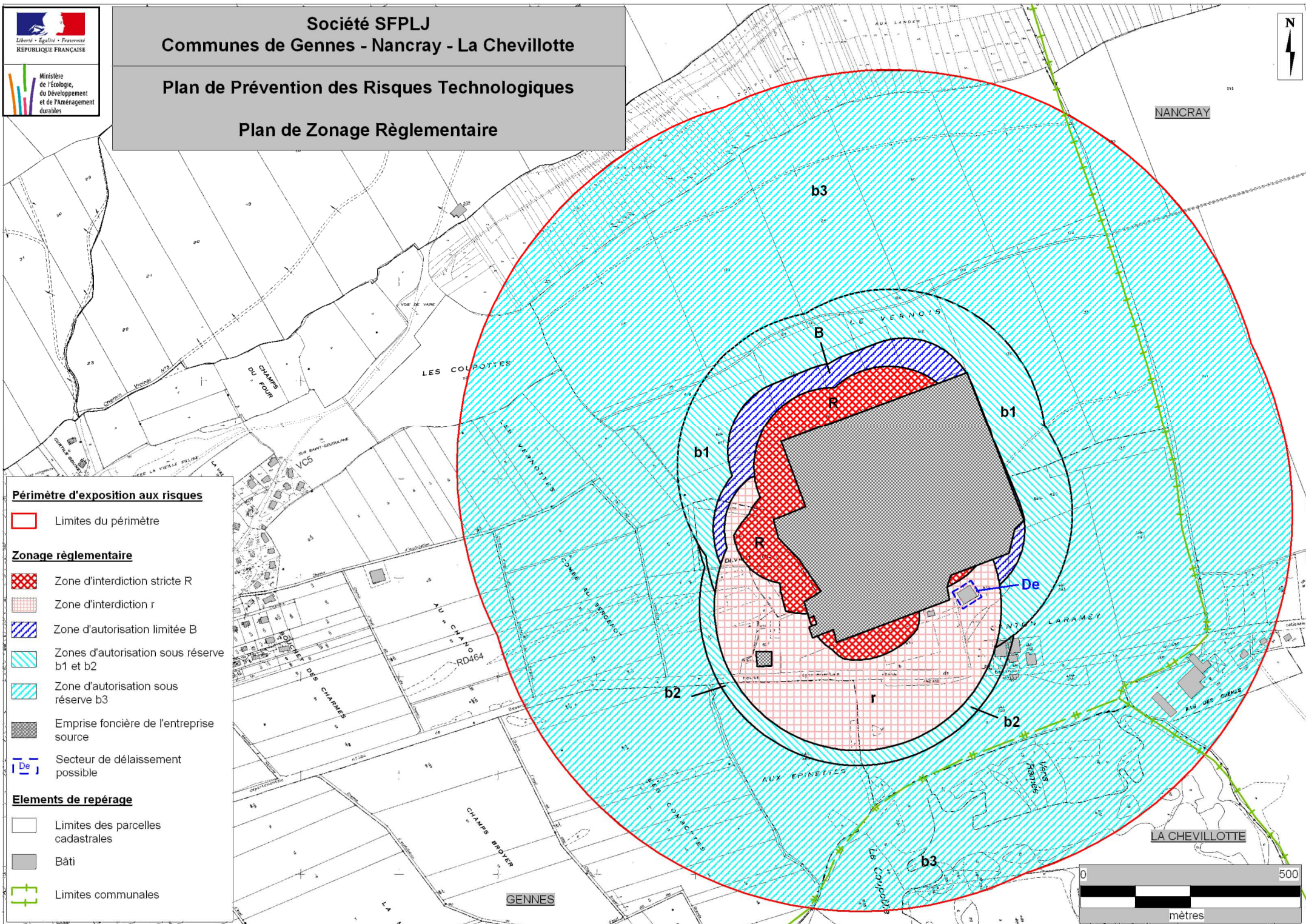
Communes de Gennes, Nancray et La Chevillotte

Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)

Société Française du Pipeline du Jura

Approuvé par arrêté préfectoral n° 2009-2310-03871 du 23 octobre 2009

- Note de présentation
- **Plan de zonage réglementaire**
- Règlement
- Recommandations



Périmètre d'exposition aux risques

Limites du périmètre

Zonage réglementaire

Zone d'interdiction stricte R

Zone d'interdiction r

Zone d'autorisation limitée B

Zones d'autorisation sous réserve b1 et b2

Zone d'autorisation sous réserve b3

Emprise foncière de l'entreprise source

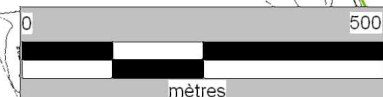
Secteur de délaissement possible

Éléments de repérage

Limites des parcelles cadastrales

Bâti

Limites communales





Périmètre d'exposition aux risques

-  Limites du périmètre

Zonage réglementaire

-  Zone d'interdiction stricte R
-  Zone d'interdiction r
-  Zone d'autorisation limitée B
-  Zones d'autorisation sous réserve b1 et b2
-  Zone d'autorisation sous réserve b3
-  Emprise foncière de l'entreprise source
-  Secteur de délaissement possible

Éléments de repérage

-  Limites des parcelles cadastrales
-  Bâti
-  Limites communales

